

DEPARTEMENT
OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

ARRONDISSEMENT
SENLIS

ARRETE DU PRESIDENT
N° 24 A SAJEG 15

CANTON
CREIL

DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME ISABELLE SEGHERS
DIRECTRICE DU PATRIMOINE, DES ESPACES PUBLICS ET
BATIMENTS

Le Président de la Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 qui confère au président d'un établissement public de coopération intercommunale le pouvoir de déléguer sa signature,

Vu la nomination de Madame Isabelle SEGHERS au poste de Directrice du Patrimoine, des Espaces Publics et Bâtiments en date du 1^{er} juillet 2018,

Vu l'arrêté n° 20 A JUR 025 du 17 novembre 2020 de délégation de signature consentie à Madame Isabelle SEGHERS,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 20 A JUR 025 du 17 novembre 2020 de délégation de signature à Madame Isabelle SEGHERS, est abrogé à compter du 1^{er} juillet 2024.

ARTICLE 2 : Sous notre surveillance et notre responsabilité, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle SEGHERS, Directrice du Patrimoine, des Espaces Publics et Bâtiments, pour :

- les actes d'administration courante relatifs aux affaires de la Direction du Patrimoine, des Espaces Publics et Bâtiments c'est-à-dire les correspondances, copies, ampliatis, instructions relatives au fonctionnement,
- l'engagement des dépenses courantes de fonctionnement dans la limite de 15 000 € HT.

ARTICLE 3 : La délégation du présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} juillet 2024.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Senlis, à Monsieur le Trésorier Principal de Creil et Banlieue Municipale et à l'intéressée.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 060-200068047-20240627-24ASAJEG15-AR



ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Notifié à l'agent
Le

Isabelle SEGHERS

CREIL, le 27 JUIN 2024
Le Président,



Jean-Claude VILLEMMAIN